

# Édito

## Vers une nouvelle conflictualité scolaire ?



“ La période historique que nous vivons est assurément délicate. En effet, depuis la signature du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, les inégalités de financement entre les réseaux d'enseignement s'approfondissent singulièrement suivant un clivage qui sépare l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (WBE) d'une part et l'enseignement subventionné d'autre part, qu'il soit libre ou organisé par les communes et les provinces.

Hier, nous avons vu s'accroître les inégalités relatives aux subventions de fonctionnement qui, désormais, ne représentent plus dans l'enseignement subventionné que 50 % des dotations dévolues aux écoles du réseau WBE. Cette disposition a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour Constitutionnelle qui en a annulé la disposition la plus litigieuse, mais on sait que le gouvernement sera amené à revoir sa législation au plus tard pour la fin de 2022.

Aujourd'hui, à la faveur du « plan de relance », nous voyons se développer un débat analogue sur la question du financement des bâtiments scolaires. A l'heure d'écrire ces lignes, le gouvernement envisage de consacrer 58,5 % des moyens disponibles au seul réseau WBE qui scolarise 15 % de la population scolaire. L'enseignement subventionné, libre et officiel, qui scolarise 85 % de la population scolaire disposerait quant à lui de seulement 41,5 % des moyens. On est donc très éloigné du principe d'égalité de traitement entre les établissements, alors que l'intention des autorités régionales est bien d'imposer le principe de « l'exemplarité énergétique » à l'ensemble des bâtiments qui remplissent des fonctions d'intérêt public. Ceci concerne donc l'ensemble des écoles, qu'elles soient libres ou officielles.

Le retour d'une guerre scolaire serait-il alors inéluctable ? Nous n'en sommes évidemment pas encore là. L'heure est à la prise de conscience des enjeux et à la négociation politique. Les contacts ne sont pas rompus avec le Ministre Daerden et le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est, quant à lui déjà montré sensible à plusieurs reprises à la nécessité de préserver un équilibre suffisant entre les différents réseaux d'enseignement. En ce début de congé du carnaval, dans une importante interview donnée à La Libre, il a exprimé son souhait d'ouvrir une réflexion sur l'évolution du mode de financement des réseaux scolaires. « *L'engagement pris lors des accords de la Saint-Boniface de financer le réseau libre à concurrence de 75% du financement de l'officiel n'a fait qu'être reporté dans le temps (...) La Cour constitutionnelle a donné raison au Segec qui a introduit un recours contre ce nouveau report. Elle nous oblige à trouver une solution d'ici fin 2022. C'est demain. Et je ne ferai pas comme mes prédécesseurs : cette discussion doit avoir lieu. Ce ne sera pas simple, mais pas question de reporter encore ce débat. En Flandre, il est résolu depuis longtemps.* »

Priorité, donc, à un traitement politique de la question même si d'autres initiatives pourraient aussi s'avérer nécessaire. ■

**Étienne MICHEL**  
Directeur général du SeGEC  
13 février 2021